

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

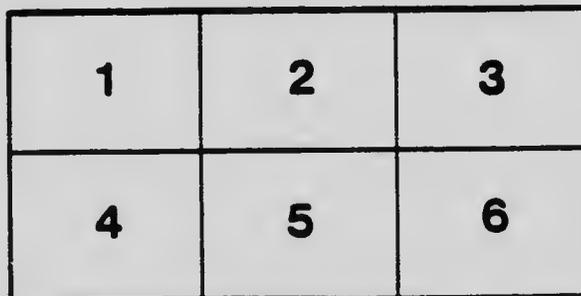
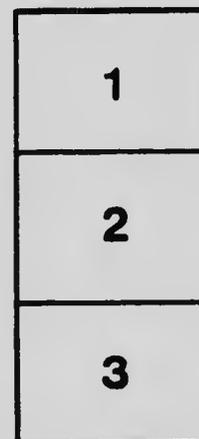
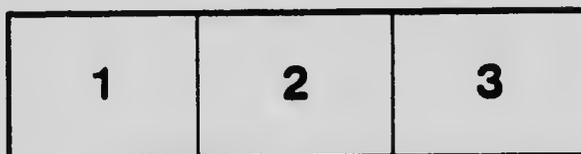
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

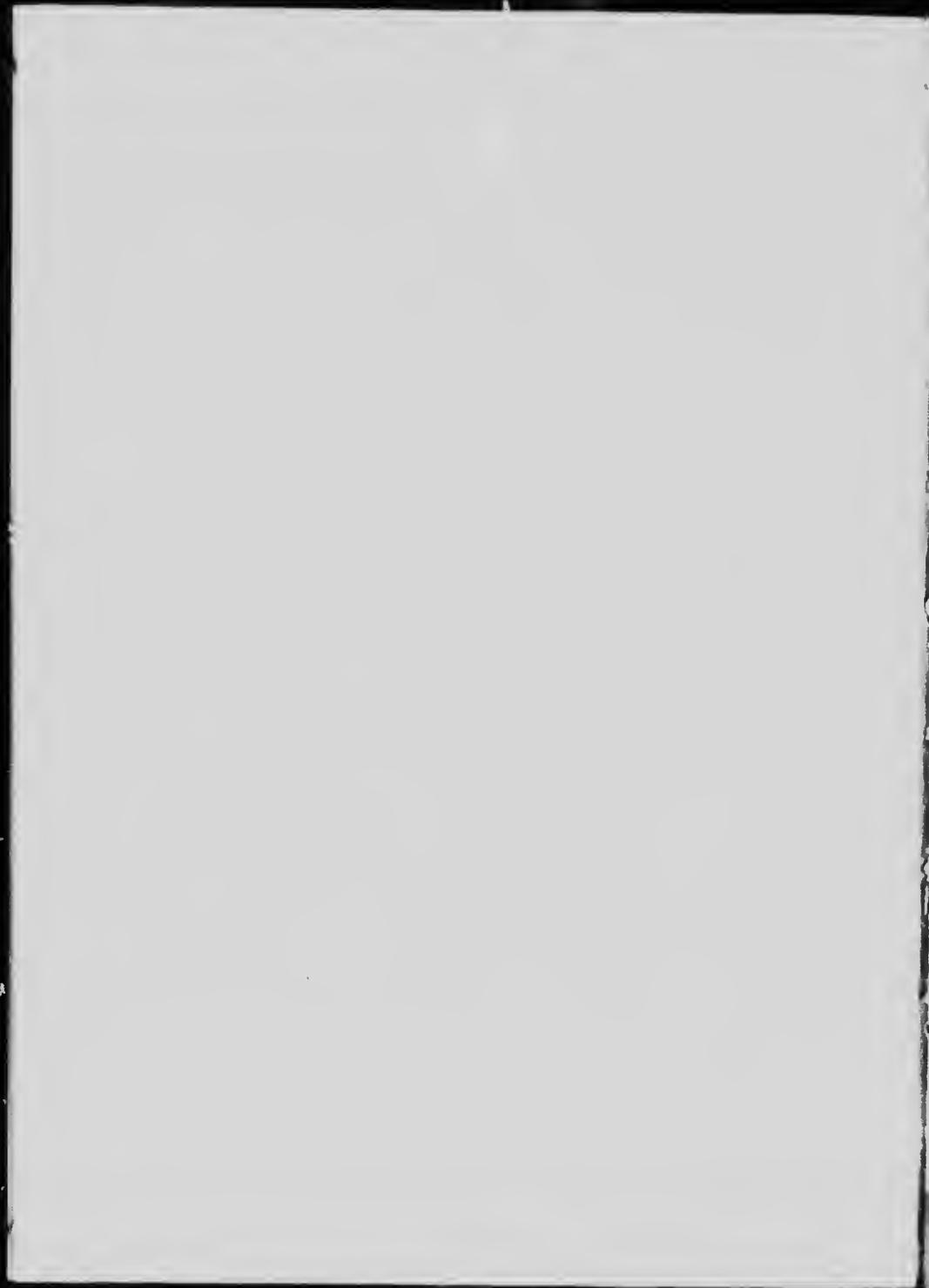
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



**Association Catholique**

• • de la • •

**Jeunesse canadienne-française**

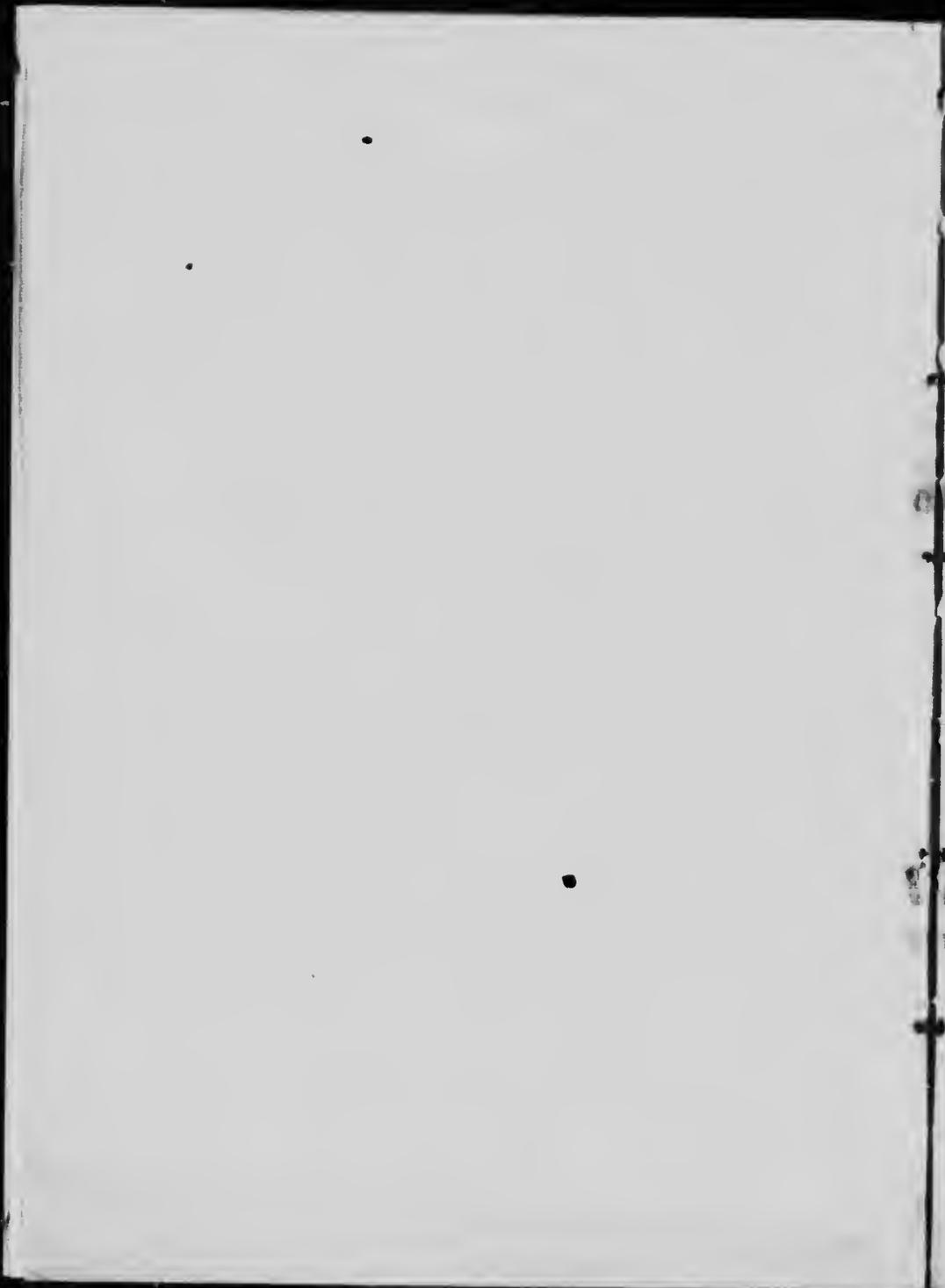


**AU SÉCRÉTARIAT**

**457, rue Saint-Hubert, 457**

**MONTREAL,**

—  
**1904**



**Association Catholique**

• • de la • •

**Jeunesse canadienne-française**



**AU SECRÉTARIAT**  
**457, rue Saint-Hubert, 457**  
**MONTREAL**

—  
**1904**

BX2347

.8

Y7

A77

1904

**APPROBATIONS ET ENCOURAGEMENTS**  
**de S. É. Mgr le Délégué Apostolique**  
**et de NN. SS. les Évêques**

---

Délégation Apostolique,  
Ottawa, le 21 mars 1904.

**MONSIEUR JOSEPH VERSAILLES,**  
président de l'Association Catholique de la  
Jeunesse canadienne-française, Montréal.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

J'ai lu avec un vif intérêt les Constitutions de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française. La fin qu'elle se propose est noble et digne d'éloges, parce qu'elle est à la fois religieuse et patriotique. Les associations qui, comme la vôtre, poursuivent par-dessus tout les intérêts de la religion ont été vivement recommandées par les souverains pontifes Léon XIII et Pie X. Aux sociétés mauvaises ou dan-

gereuses, qui combattent plus ou moins ouvertement l'idée religieuse, il faut, de toute nécessité, opposer l'union compacte des catholiques. Il est toujours vrai que l'union fait la force, et plus les membres qui composent une association sont étroitement unis entre eux, plus l'association est puissante et armée pour le bien.

C'est surtout dans les pays qui, comme celui-ci, sont régis par des institutions libres et populaires, que le besoin de semblables sociétés se fait plus impérieusement sentir. Il est vrai que dans ce pays nous jouissons d'une plus grande somme de liberté que dans d'autres contrées moins fortunées ; ce n'est pas à dire cependant qu'il ne faille pas se prémunir contre des dangers à la fois intérieurs et extérieurs. A cela les associations peuvent aider puissamment. Permettez-moi d'appeler votre attention sur quelques points particuliers.

La première chose à laquelle une association catholique doit viser de toutes ses forces, c'est de mettre toujours le bien de la religion au-dessus de toute considération politique et humaine. Il faut que les catholiques, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, lorsque les intérêts de la religion sont en jeu, ou sont me-

nacés, laissent de côté toutes les différences d'opinion et se lèvent tous ensemble pour les défendre. Il faut qu'on sache que, si les catholiques ne désirent pas de privilèges, on les trouve cependant toujours forts et inébranlablement unis, quand il s'agit de la défense ou de la revendication de leurs droits religieux.

Il y a un autre danger, qui vient surtout du dehors, contre lequel il faut diriger vos efforts : c'est la littérature irréligieuse et immorale ; ce sont les associations condamnées par l'Église et celles qui leur sont affiliées, et qui travaillent à ruiner la foi et les mœurs, encore si vivaces dans ce pays du Canada. Je suis certain que les membres de votre société seront toujours prêts à combattre de toutes leurs énergies ces ennemis de la foi et de la pureté des mœurs.

Je vous félicite bien sincèrement d'avoir, dès le commencement, mis votre société sous la tutelle et le contrôle de l'Église. C'est en suivant fidèlement les directions de l'autorité ecclésiastique que vous attirerez sur vous les bénédictions du ciel et que votre association deviendra un instrument de bien dans les intérêts de la religion et de la patrie.

Je souhaite à votre association tout le succès qu'elle mérite. Je bénis votre œuvre et tous les membres de la société.

Votre dévoué en J.-C.,

† DONAT,  
Archevêque d'Éphèse,  
Délégué Apostolique.

---

Au mois de juin 1899, Léon XIII consacrait l'univers entier au divin Cœur de Jésus, et dans son encyclique récente, Pie X, nous ouvrant son âme apostolique, nous faisait cette confidence que tout l'effort de son ministère pontifical serait de restaurer encore davantage la société humaine dans le Christ, Rédempteur des hommes. Et vous, jeunes gens, professant que les jours prospères de votre patrie seront dans la mesure de son attachement à la foi catholique, vous déclarez que, sous la bannière du Sacré-Cœur grossissant et serrant vos rangs, vous ferez régner le Christ dans vos cœurs et dans votre pays. Le bruit de vos voix nous parvient donc comme un écho fidèle de l'exemple et de la parole donnée par le Saint-Siège.

Elles ne sont que trop fondées, les raisons que vous donnez de vos alarmes sur l'avenir du peuple *très chrétien* d'Amérique. Notamment la passion politique, le prosélytisme maçonnique, ce glissement plus universel sur les pentes de la volupté et de la convoitise impudentes altèrent l'antique esprit de nos ancêtres austères et pieux. L'Église réagit fortement contre cette dépravation de l'âme nationale. Combien de nos compatriotes, cependant, se désintéressant de nos destinées providentielles, refusent de donner dans le combat. Et notre jeunesse n'est-elle pas trop de cette église *dormante* dénoncée par un éloquent religieux ?... Hé bien ! votre association se donne pour utile mission d'enrôler les jeunes dans le cadre des militants et de les *entraîner* pour la victoire... Il me semble que j'ai raison de dire, en bénissant le bon Dieu, que votre association sera plus qu'une consolation, mais une force pour l'Église du Canada.

J'agrée votre association comme un gage, entre autres, d'un avenir encore plus chrétien de mon cher pays.

† J.-THOMAS, *arch. d'Ottawa.*

---

... Je suis charmé de voir que l'on veut organiser la jeunesse catholique pour la défense de l'Église et de toutes les causes qui intéressent la religion et la patrie canadienne, en dehors de l'esprit de parti. Ce sera un spectacle nouveau mais très réconfortant, et il est grandement temps que l'on s'y mette.

L'Église n'est militante ici-bas que parce que les ennemis du bien la jalourent et l'attaquent, elle ne demande qu'une chose : la liberté. Or, dans notre pays doté de si belles institutions politiques et plus libre que beaucoup d'autres, l'Église ne jouit pas d'une pleine et entière liberté... En 1890, la minorité catholique du Manitoba n'a-t-elle pas été injustement privée d'un système d'écoles séparées, consacré par vingt années de fonctionnement régulier et légal dans la province ?

Quelle a été, dans cette circonstance si grave pour tout le Dominion, l'influence politique et sociale des catholiques du Canada dont la liberté était violée dans la personne de leurs frères du Manitoba ? — Malheureusement cette influence a été presque nulle, et, en tout cas, elle a été inefficace ; et cela, faute d'organisation...

...Allez donc de l'avant, chers jeunes gens, qui commencez la grande œuvre destinée à protéger

et à revendiquer au besoin tout ce qui est justement cher aux catholiques et aux vrais patriotes dans notre cher Canada.

Les pratiques religieuses en commun et en public s'imposent à des croyants sincères : il faut savoir s'affirmer. L'étude approfondie des questions agitées parmi nous permettra d'agir par conviction et non sous le coup de la passion et de l'intérêt. Enfin rien de plus désirable et de plus urgent que l'action sociale des catholiques comme tels ; cette action a été trop négligée jusqu'ici en face de l'organisation forte et active d'autres groupes de citoyens qui s'étonnent de nous trouver si divisés et qui se demandent si certains hommes publics catholiques croient bien à l'Église.

...En conséquence, c'est de tout cœur que je bénis le premier groupe de jeunes gens catholiques qui aura le courage et l'honneur d'arborer le drapeau d'une " Association catholique " se préparant à l'action sociale par la prière et l'étude.

Bon courage et en avant. Dieu le veut ! Dieu le veut !

† ADÉLARD, *arch. de Saint-Boniface.*

---

Monseigneur l'administrateur de l'archidiocèse de Québec ne doute pas que votre belle association ne mérite l'approbation de Sa Grandeur l'archevêque de Québec, il préfère attendre le retour de Sa Grandeur pour lui soumettre votre demande et lui laisser à lui-même le plaisir d'y répondre.

*L'abbé Lionel Lindsay.*

---

L'œuvre que vous entreprenez me paraît digne de toutes les sympathies et de tous les encouragements. Du fond de mon âme je lui envoie tous les miens, en priant Dieu de la bénir comme elle le mérite, c'est-à-dire très largement... Laissez-moi vous exprimer l'espoir que, dans un avenir prochain l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française aura à Saint-Hyacinthe des groupes nombreux et florissants.

† MAXIME, év. de Saint-Hyacinthe.

---

Cette association me paraît de nature à faire un grand bien, en ralliant les jeunes intelligences de notre pays autour du but le plus noble et le plus élevé, celui de défendre la religion et la

patrie. Pendant que d'autres nient le danger pour n'avoir pas à le conjurer ; pendant que ceux-là se taisent pour n'être pas troublés dans leur insouciance et pernicieuse inactivité ; vous, mesurant le péril qui nous menace, avec calme, mais avec une clairvoyante sincérité, vous vous préparez à la résistance et à la lutte. Vous groupez les forces, développez les énergies et disciplinez les volontés, afin qu'au moment opportun la vérité et le bien soient défendus, et l'erreur et le vice combattus. C'est une œuvre éminemment patriotique que vous entreprenez. Je prie Dieu de bénir vos nobles efforts, et de vous rendre victorieux de tous les obstacles que vous ne manquerez pas de rencontrer sur votre route. Je serai heureux que votre œuvre se répande dans mon diocèse, et particulièrement dans ma ville épiscopale.

† F.-X., év. des *Trois-Rivières*.

---

Que Dieu bénisse vos nobles aspirations ! Que le Saint-Esprit soutienne votre courage dans les combats que vous aurez à livrer pour réussir dans votre louable entreprise !

† N.-Z., év. de *Pembroke*.

Travailler au "groupement des jeunes Canadiens français" et "les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie", c'est là, assurément, une œuvre bien méritante, une de ces œuvres sur lesquelles un évêque se sent heureux d'appeler les meilleures bénédictions du ciel.

Si vous êtes fidèles et persévérants, nous aurons la consolation de voir sortir des rangs de votre association des catholiques convaincus qui, en toutes circonstances, auront le courage de leurs convictions religieuses ; des citoyens consciencieux incapables de sacrifier les droits de la justice à leurs intérêts personnels, le bien général de leur pays au bien particulier d'un parti. Les hommes de cette trempe, il faut bien l'avouer, se font, malheureusement, de plus en plus rares. Dieu veuille chers amis, que l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française soit une pépinière féconde qui en augmente le nombre, d'année en année !

† PAUL, év. de Sherbrooke.

---

Je m'associe de tout cœur aux éloges et aux encouragements adressés par Monseigneur l'ar-

chevêque de Montréal à l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française. Je lui souhaite tout le succès possible.

† JOSEPH-MÉDARD, év. de Valleyfield.

---

Je vous souhaite succès dans votre patriotique entreprise.

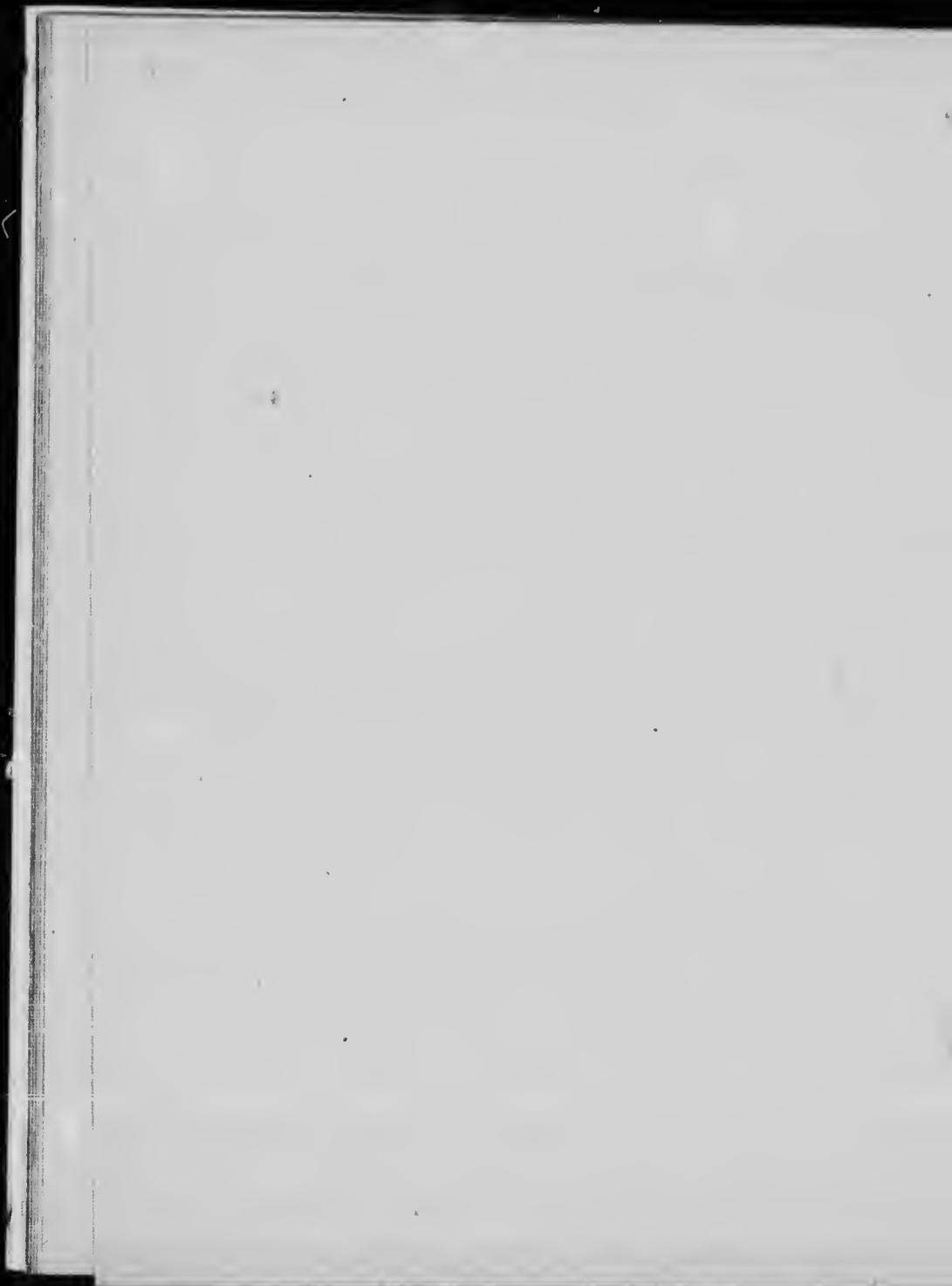
† M.-T., év. de Chicoutimi.

---

J'applaudis au noble but que vous vous proposez : celui de grouper les immenses trésors d'énergie et de dévouement qui se trouvent dans la jeunesse sérieuse du pays pour les faire servir à la cause de l'honneur et de la religion... Je fais les vœux les plus sincères pour que votre association se développe et grandisse et qu'elles'empare rapidement de toutes les plus nobles aspirations de la jeunesse catholique française du Canada.

† ÉMILE-J., év. de Saint-Albert.

---



**Lettre d'approbation**  
**De Monseigneur l'Archevêque de Montréal**

---

Archevêché de Montréal,

le 10 mars 1904.

*Aux membres de l'Association Catholique  
de la Jeunesse canadienne-française.*

**MES JEUNES AMIS,**

Je viens de lire les statuts de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française. Vous y énoncez vos intentions, le but que vous vous proposez, les moyens que vous allez prendre pour y atteindre. C'est clair et précis, chrétien et patriotique; je vous en félicite chaleureusement.

Je vois avec bonheur ces initiatives généreuses, parce qu'il me semble que la jeunesse en étudiant les graves questions qui intéressent le pays peut prendre une conscience plus nette du rôle qui l'attend.

Nous aurions tort de nous fermer les yeux. Quoique le Canada ait échappé aux secousses qui ont ébranlé d'autres sociétés, les jours peuvent venir où les catholiques, s'ils veulent garder leurs positions, devront non plus seulement se laisser vivre, mais s'engager résolument dans la lutte. Pour cela il nous faut des hommes intelligents et sérieux, dont les convictions soient affermies par une solide instruction religieuse, formés depuis longtemps, par des études spéciales et par la pratique, à l'art si difficile de la parole publique et à la discussion des problèmes qui vont, un jour ou l'autre, se poser devant nous. Dans ces conditions je ne sais rien de plus utile qu'une association du genre de celle que vous voulez fonder, une association qui fera de ses réunions des réunions d'études, acceptant religieusement la direction de l'Église, et qui préparera nos hommes de demain à la mission qu'ils devront exercer.

Vous voyez sans peine les conséquences d'une organisation qui va enrôler dans ses rangs la jeunesse de notre pays. Sans appuyer inutilement sur le renouvellement religieux que j'y entrevois, il me semble que vous aurez contribué, pour votre part, à nous débarrasser de ce respect humain qui paralyse l'effort vers le bien. Vous contribuerez aussi, je n'en doute pas, à créer et à développer au milieu de nous l'esprit public. Il faudrait répéter à la jeunesse qui grandit ce qu'écrivait Ozanam en 1834 : « Je voudrais l'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social », parce qu'au-dessus de nos rivalités et de nos sympathies nous devons apprendre à mettre la prospérité de notre patrie.

Mettez-vous à l'œuvre, mes chers amis, ayez dans l'organisation et le recrutement de votre association un zèle d'apôtre. Un jour, dans votre Confirmation, vous aurez été consacrés les chevaliers de Dieu. J'attends

à voir en vous un bataillon d'élite, que l'on trouvera, j'en suis sûr, sur toutes les frontières à défendre et toujours fier du drapeau de sa foi.

Je vous bénis, chers jeunes gens; que Dieu daigne accorder à vos efforts et à votre persévérance le plus grand succès.

† PAUL, *arch. de Montréal.*

# Association Catholique

DE LA

## Jeunesse canadienne-française

---

### CE QUE NOUS VOULONS

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE a pour but d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie.

L'importance et la nécessité d'une entreprise de cette nature ne saurait être contestée à l'heure actuelle. Grâce à Dieu, nous n'avons pas encore à gémir sur les maux qui accablent d'autres sociétés moins heureuses que la nôtre. Notre peuple a conservé la pureté et la simplicité de ses mœurs; il garde au fond de son cœur l'attachement à ses traditions de foi et de

patriotisme. Mais à côté de ces signes consolants apparaissent des symptômes évidents de faiblesse et de trop justes sujets d'alarme. Il suffit de mentionner l'importation dans notre pays et l'infusion dans les esprits d'idées fausses et de doctrines malsaines par une presse oublieuse de ses devoirs, par des livres et des théâtres immoraux; l'enrôlement des nôtres dans les sociétés maçonniques et d'autres associations non moins suspectes au service d'intérêts étrangers et de pouvoirs occultes antichrétiens; l'incapacité et la faiblesse d'un grand nombre de nos hommes publics en présence des obligations religieuses et du devoir civique; l'idéal politique rabaissé au niveau des intérêts pécuniaires, et l'arène politique presque totalement vouée aux chicanes de partis et à la lutte vulgaire des égoïsmes personnels; le devoir social trop souvent méconnu de ceux qui possèdent l'influence, le talent et la fortune; enfin le manque de cohésion des forces catholiques

réduisant à l'impuissance les rares bonnes volontés qui se dévouent effectivement à la religion et à la patrie.

Pour lutter contre tous ces dangers, pour préparer la victoire, il faut l'association, le groupement des forces vives ; il faut que ceux que l'intérêt n'a pas encore séduits se reconnaissent et se comptent, pour ensuite marcher en rangs serrés dans une action commune mise au service de la cause menacée de la foi et de la patrie. Et si chacun doit faire sa part dans cette œuvre, il faut — et cette conclusion s'impose à notre conscience comme un devoir — il faut le groupement de la jeunesse canadienne-française.

Pour réaliser ce groupement d'une façon efficace et fructueuse, *l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française* fait appel et ouvre ses rangs à ceux des jeunes qui croient au catholicisme et à son efficacité universelle pour le bien des individus et des sociétés, à la race canadienne-

française et à sa mission providentielle ; à ceux qui ont conscience des dangers que courent et notre foi catholique et notre race canadienne-française et qui se sentent *en vérité* le courage de se préparer à combattre pour le triomphe de l'une et de l'autre.

Les membres de l'Association tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire un *catholicisme vécu par l'individu et par la société*, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société et des individus.

Ils croient en outre que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attaché à sa fidélité à la foi catholique, qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

En conséquence ils professent la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Église et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège.

L'Association est surtout une œuvre de formation personnelle. Elle invite ses membres à employer, pour opérer en eux-mêmes ce travail de préparation, un triple moyen : la *piété*, l'*étude* et l'*action*.

1.—La *piété*, parce que la vertu seule peut inspirer le dévouement et dominer les égoïsmes humains, et que c'est la piété qui obtient et conserve la vertu ; la piété, qui appellera la bénédiction d'en haut sur leurs travaux et sur les œuvres auxquelles ils dévoueront leur vie.

2.—L'*étude*, parce qu'elle donne la science, qui est l'une des grandes puissances qui conduisent les hommes ; l'*étude*, parce que c'est lutter au hasard et sans profit, parce que c'est souvent compromettre la vérité et le droit que de dépenser ses forces pour des principes ou pour des causes dont on n'a pas entièrement saisi la valeur ou la portée ; l'*étude* donc des principes, puisque toutes les questions d'ordre pratique ont leur fondement et leur racine dans des questions d'idées ; mais aussi l'*étude* des

faits et des réalités concrètes, sans laquelle toute solution pratique et durable des problèmes de notre temps n'est qu'une chimère. 1

3.—*L'action*, aussi variée que les circonstances, les caractères et les conditions ; l'action par la plume et par la parole, non moins que par l'exemple de la vie ; action tendant surtout à la diffusion des croyances et des doctrines dans lesquelles ont foi les membres de l'Association, mais capable aussi à l'occasion de concourir directement à la défense des intérêts religieux et nationaux ; action dans laquelle les jeunes gens acquerront l'expérience des hommes et feront comme l'apprentissage de la vie militante à laquelle l'Association veut les préparer.

Au reste, à cela se résument tous les devoirs des membres. Il suffit, pour le devenir, de vouloir faire dans sa vie une part à la piété, à l'étude et à l'action dirigées vers le but de l'Association.

Toutefois l'Association préfère les manières collectives de prier, d'étudier et d'agir et elle s'efforce de les faciliter à ses membres. La prière collective rend plus étroite et plus profonde l'union des cœurs. L'étude poursuivie en commun fait l'union des esprits ; elle est plus attrayante, plus facile et plus complète. L'action faite dans une entente commune voit sa force décuplée ; le dévouement mis en commun attache pour la vie au bataillon dans lequel on sert et au drapeau qui mène à la bataille.

L'Association voue un culte spécial au Cœur sacré de Jésus-Christ, qui, d'après l'enseignement de Léon XIII, veut, en ce XX<sup>e</sup> siècle, établir son règne bienfaisant sur toutes les sociétés, et qui doit régner spécialement sur le Canada français, depuis longtemps déjà dévoué à son service. La fête du Sacré Cœur est en conséquence choisie comme fête patronale de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française.

## Statuts généraux

### De l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française

1.—L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française a pour but de grouper toutes les forces de la jeunesse catholique canadienne-française pour la défense des intérêts religieux et nationaux.

2.—L'Association a pour principes la soumission à l'autorité de l'Église et l'attachement aux directions du Saint-Siège; elle se place sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les Évêques.

3.—L'Association a pour moyens la piété, l'étude et l'action.

4.—L'Association est dirigée par un Conseil fédéral et par un Comité.

5.—Les conditions pour être admis dans l'Association sont les suivantes: 1° Être catholique et canadien-français, 2° Avoir au moins quinze ans et pas plus de trente ans,

3° Avoir signé l'acte d'adhésion à l'Association et s'engager à s'occuper dans la mesure du possible des œuvres et des études qui forment le programme de l'Association.

6.—En entrant dans l'Association, les membres contractent l'obligation : 1° d'assister chaque mois à une messe aux intentions de l'Association, 2° de payer la cotisation annuelle, 3° de s'abonner au *Bulletin* de l'Association.

7.—Les membres sont invités à se constituer en groupes aussitôt qu'ils le peuvent.

8.—Chaque groupe aura ses statuts particuliers et possèdera une autonomie parfaite pour tout ce qui concerne sa vie intérieure : formation de son bureau, ordre des séances, choix des travaux, etc. Les statuts devront renfermer l'adhésion formelle aux statuts de l'Association.

9.—Chaque groupe devra communiquer ses statuts au bureau de l'Association, qui

s'assurera qu'ils ne contiennent rien d'opposé à la fin de l'Association.

10.—Chaque groupe devra, autant que possible, avoir un aumônier.

11.—Chaque groupe établira, de par ses statuts, un lien de piété entre ses membres.

12.—Chaque groupe organisera dans son sein un cercle d'études, dont les travaux seront en harmonie avec la fin de l'Association et les programmes adoptés par elle.

13.—Chaque groupe nommera un *membre-correspondant*, qui sera chargé de tenir le groupe en relations suivies avec le bureau de l'Association.

14.—Chaque groupe enverra chaque année au bureau de l'Association la statistique de ses membres, de ses réunions, des séances du cercle d'études et un rapport général des travaux accomplis pendant l'année.

15.—Les élèves des classes supérieures des collèges peuvent aussi, avec l'assen-

timent des autorités locales, former des groupes de l'Association. Il appartiendra aux mêmes autorités de déterminer un programme d'études en rapport avec les travaux de classe des membres de ces groupes.

16.—Chaque groupe régulièrement organisé aura le droit d'être représenté dans le Conseil fédéral de l'Association, pourvu qu'il compte au moins quinze membres.

17.—Le délégué d'un groupe plus nombreux aura droit à autant de voix dans le Conseil que le groupe renferme de fois vingt membres.

18.—Chaque groupe payera annuellement une cotisation proportionnelle au nombre de ses membres.

19.—Le *Conseil fédéral* se compose des délégués des groupes et des membres du Comité de l'Association.

20.—Le Conseil délibère et statue sur les intérêts généraux de l'Association, vote les statuts et leurs modifications et nomme le Comité.

**21.**—Dans les délibérations du Conseil, en cas de partage égal des voix, la voix de l'Aumônier-directeur est prépondérante.

**22.**—Le Conseil se réunira une fois l'année. Il pourra être convoqué extraordinairement sur l'avis motivé de la moitié des membres du Conseil.

**23.**—Tous les membres de l'Association ont voix consultative dans les délibérations du Conseil.

**24.**—Le *Comité* représente et dirige l'Association. Il tient son mandat du Conseil fédéral, dont il est chargé d'exécuter les décisions et à qui il doit rendre compte de son administration à la réunion annuelle des délégués.

**25.**—Le *Comité* se compose de l'aumônier-directeur, du président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de deux secrétaires-correspondants.

**26.**—L'Aumônier-directeur est le représentant officiel de l'autorité de l'Église dans l'Association. Sa nomination est faite par

l'Ordinaire du lieu où se trouve le siège de l'Association.

**27.**—Tous les autres membres du Comité sont élus par le Conseil pour une période de deux ans.

**28.**—Le Président et les deux Vice-présidents sont désignés par le Conseil ; le Comité répartit lui-même entre les autres membres élus les autres fonctions.

**29.**—Le Président pourvoit à l'exécution des décisions du Conseil et du Comité. Il est aidé et, au besoin, suppléé par les Vice-présidents.

**30.**—Le Secrétaire dresse procès-verbal de chacune des séances du Comité et du Conseil, tient la statistique des groupes et des membres isolés de l'Association et enregistre les rapports officiels des groupes et de leurs travaux. Il est le dépositaire des archives de l'Association.

**31.**—Le Trésorier tient l'état de la caisse de l'Association, perçoit les cotisations des membres et des groupes. Il rend compte

de la gestion de la caisse tous les trois mois au Comité et annuellement au Conseil fédéral.

32.—Les Secrétaires-correspondants entretiendront des relations suivies avec chacun des groupes de l'Association. A eux il appartiendra d'organiser et d'alimenter le *Bulletin* de l'Association.

33.—Le Comité se réunit au moins une fois par mois.

34.—Quand une vacance se produit dans le Comité, les autres membres y pourvoient provisoirement en nommant un autre membre qui remplisse la charge vacante jusqu'à la prochaine réunion du Conseil.

35.—Les membres du Comité sortant de charge sont rééligibles.

36.—Le Comité est chargé de préparer les assemblées générales ou *Congrès*.

37.—Les congrès sont des réunions solennelles destinées à développer la vie de l'Association, à propager ses idées et à

manifester ses progrès. Ce sont des assemblées sans périodicité et qui n'ont aucun mandat législatif.

38.—Les séances solennelles du congrès seront ouvertes au public. Le Comité pourra inviter des personnages distingués favorables aux tendances de l'Association à y adresser la parole aux congressistes. Les assistants étrangers à l'Association pourront aussi, au temps indiqué par le Président, demander des explications ou même faire des suggestions. Toutefois ils ne seront pas admis à formuler des vœux à soumettre à l'adoption des congressistes.

39.—On devra éviter dans les séances solennelles toute discussion prolongée. Toutes les questions soulevant discussion seront plutôt renvoyées aux commissions d'étude.

40.—Les séances d'étude du congrès ne seront ouvertes qu'aux seuls membres de l'Association. Les commissions d'étude

n'ont aucun pouvoir législatif ; mais leurs vœux devront être transmis au Conseil fédéral et au Comité, à qui il conviendra de s'en inspirer dans la direction et l'administration de l'Association.

41.—La présidence d'honneur du congrès sera toujours offerte à l'évêque du diocèse dans lequel aura lieu le congrès.

42.—Le programme du congrès contiendra toujours des manifestations publiques de piété, comme l'audition collective d'une messe ou l'assistance en corps à quelque autre cérémonie religieuse.

43.—L'année de l'Association commence au 1er janvier. Les cotisations annuelles doivent être payées avant le 1er avril de chaque année.

44.—La cotisation des membres isolés est fixée à 50 cents. Celle des groupes est de 25 cents pour chaque membre.

45.—L'Association donnera le titre de *membres d'honneur* à des hommes éminents

par leur foi et leur patriotisme, dont le patronage lui sera un appui moral. Elle pourra accorder le même titre aux généreux bienfaiteurs qui lui viendront en aide par d'importants secours pécuniaires.

46.— Ces statuts, une fois adoptés, ne pourront être modifiés que par un vote des deux tiers des membres du Conseil fédéral de l'Association.

---

N. B.— Dans la constitution de notre Association nous avons emprunté à peu près l'organisme de l'Association Catholique de la Jeunesse française. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de tirer parti de l'expérience de nos braves cousins de France et de ne point retarder notre marche par des tâtonnements inutiles.

## **Programme d'études proposé aux groupes de l'Association**

*L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française* prescrit à ses membres l'étude comme moyen indispensable de préparation à une vie militante. Les Statuts imposent à chaque groupe la formation et le maintien d'un cercle d'études. Sur quoi doivent porter ces travaux des membres et des groupes que les Statuts ne précisent pas?

Le choix de ces travaux doit être déterminé par la fin même de l'Association. Tout sujet d'étude capable d'aider à préparer des défenseurs à la religion et à la patrie doit entrer dans le programme d'études de l'Association.

Certains sujets généraux se rattachent plus directement aux intérêts que l'Association a à cœur de défendre. Il sera utile d'en faire ici l'énumération. Nous entreprenons même dans le détail de quelques points plus importants.

1° Au premier rang il faut placer les *questions religieuses*: dogme, morale, discipline, histoire, le tout considéré au point de vue apologétique. Cherchons la science de la religion sans doute, mais étudions-la surtout en vue de la défendre à l'occasion. Le cercle d'études doit façonner des défenseurs à la vérité, plutôt que des érudits profonds et subtils. Il faut, en particulier, que les esprits se pénètrent du rôle social de l'Église dans le monde, de ce qu'elle a fait notamment pour le peuple canadien-français. Il faut encore habituer les intelligences au discernement des subtiles erreurs modernes, naturalisme et libéralisme; à la juste appréciation des appels à la liberté de conscience, à la liberté des cultes. On apprendra en quoi consiste la tolérance chrétienne de l'erreur et des fausses religions. Enfin on étudiera d'une manière spéciale les menées des sectes maçonniques, inventées pour détruire la religion, et des sociétés suspectes qui secondent leurs coupables efforts.

2° Immédiatement après la question religieuse, la *question nationale*, étudiée à la

lumière des enseignements de notre histoire : mission providentielle des Canadiens français ; aptitudes de notre race ; ressources de notre sol ; nos droits à sa possession ; la nécessité de rester fidèles à notre tradition et de garder notre entité distincte ; nos obligations coloniales ; notre position en présence des autres races et à l'égard du pouvoir fédéral ; notre rang parmi les nations sous le rapport de l'éducation, du commerce, etc. ; un patriotisme purement canadien-français, une autonomie toujours plus grande ; la résistance à toute tentative d'absorption ; dangers de la partisanerie politique ; privilèges garantis par le traité de Paris et par l'Acte de la Confédération ; la langue française ; la liberté religieuse reconnue par la charte du pays. Voilà un vaste champ d'idées dont l'esprit des membres sera bientôt imprégné s'ils ont soin d'étudier l'histoire de leur pays et les événements actuels. Les questions de pure politique de parti doivent être bannies des cercles, où, sans nul profit, elles nuiraient à l'union des esprits. Il peut arriver cependant qu'une question purement politique, même actuelle, si on la

considère à un point de vue plus élevé, entre forcément dans l'étude de la question nationale. Il faudra alors user de beaucoup de prudence: l'essentiel à sauvegarder dans ce cas, c'est l'entente cordiale parmi les membres du cercle.

3° *Les questions sociales :*

a. Et d'abord l'éducation. On l'appelle depuis longtemps la question du jour. Son importance lui mérite cet honneur d'être sans cesse à l'ordre du jour des discussions publiques. Il est clair que les ennemis portent sur ce point leurs plus constants efforts. Reconnaissons aussi que la plupart de ceux qui les combattent savent trop facilement se payer de mots, à l'exemple d'ailleurs de leurs antagonistes. L'éducation offre aux cercles d'études une matière très abondante et d'un intérêt immédiat. Ce sont d'abord les principes généraux: nature, but et moyens de l'éducation à ses différents degrés; son caractère moral et religieux; la neutralité à l'école; rôle des diverses sociétés dans l'éducation: famille, Église, État; la liberté d'enseignement; l'instruction obligatoire; la gratuité sco-

laire, etc. Des principes il faut ensuite passer aux faits, et c'est : l'histoire de l'école chez les peuples anciens, dans les âges chrétiens, au moyen-âge et dans les temps modernes ; l'éducation œuvre du christianisme ; l'histoire de l'éducation au Canada et en particulier dans le Canada français ; les écoles primaires et secondaires sous la domination française ; causes de retard après la Cession ; entreprises des vainqueurs contre la foi et la langue de nos pères ; tâtonnements dans l'organisation du système scolaire ; difficultés spéciales à vaincre ; la formation de notre système d'instruction publique ; son fonctionnement, les progrès réalisés ; le témoignage des statistiques ; le rang que tient la province de Québec comparée aux autres États ; le niveau intellectuel de notre peuple ; notre système scolaire en face du droit naturel ; éléments de danger dans notre loi ; tentatives d'accaparement par l'État ; les défauts de notre instruction publique ; les réformes à faire, ou à ne pas faire, etc. Il conviendrait d'ajouter l'étude de certains points ou faits historiques qui lient la conscience des catho-

liques, par exemple la question des écoles du Manitoba, les droits des minorités catholiques à leurs écoles séparées, etc.

*b. La question agricole*, question de première importance dans notre pays. Il n'est personne qui ne doive s'y intéresser : si tous n'ont pas à cultiver la terre, tous sont appelés à aider de leur influence le progrès de l'agriculture, qui forme la base essentielle du progrès matériel de tout le peuple. L'agriculture est une science : son développement tient à l'application des méthodes scientifiquement démontrées. Seuls les efforts d'hommes en ayant fait une étude raisonnée seront capables de faire céder la routine, qui est l'ennemi capital de l'agriculture. L'étude des sujets suivants s'impose : les écoles d'agriculture et le rôle qu'elles devraient remplir dans un pays comme le nôtre ; l'enseignement de l'agriculture dans les écoles ; les journaux d'agriculture ; les conférenciers agricoles ; les différentes espèces de sol et leurs aptitudes ; l'amendement du sol ; rôle des engrais divers ; la culture intensive ; la culture du blé, des légumes, des fruits ; les

légumes dans l'alimentation; le jardin; les arbres et l'ornementation des habitations; les travaux agricoles; l'outillage agricole; l'élevage; l'industrie laitière; les petites industries domestiques; les constructions rurales; l'hygiène du cultivateur; l'épargne; le luxe; l'alcoolisme; la comptabilité agricole et domestique; les sociétés d'agriculture; les associations mutuelles, caisses rurales, coopératives de production et de consommation; achats et ventes en commun; les assurances, etc., etc.

c. La *colonisation* offre aussi un vaste champ à l'étude des cercles. Outre l'histoire de la colonisation des diverses régions du Canada français, histoire de nos aïeux ou de nos pères, non moins héroïque souvent et non moins touchante que celle de nos champs de bataille d'autrefois; outre l'étude de ce courant ininterrompu depuis un demi siècle qui nous a arraché un tiers de nos compatriotes et les a entraînés sur une terre étrangère; outre la recherche des causes de l'émigration et des moyens de l'enrayer; il faut examiner les moyens positifs d'activer le mouvement

colonisateur dans notre propre territoire à nous. On étudiera donc : les régions colonisables du Canada français ; les avantages particuliers ou difficultés spéciales à chacune ; le recrutement des colons ; les secours fournis par le gouvernement ; comment la loi facilite ou devrait faciliter l'ouverture des centres de colonisation ; nos sociétés de colonisation ; le rôle qu'elles sont appelées à remplir ; le moyen de les multiplier et de leur donner plus d'efficacité, etc.

*d. Le commerce et l'industrie* présentent aussi plusieurs sujets à étudier. Un cercle sans doute n'est pas une école commerciale ou une école technique ; son but n'est pas de former des marchands ou des comptables, ou d'habiles contremaîtres. Mais à qui ambitionne de travailler à la prospérité de sa patrie, ce ne sera pas trop de se renseigner exactement au moins sur les points qui suivent : l'extension de notre commerce ; comparaison avec les autres pays ; quelles en sont les principales branches ; principaux articles d'exportation et d'importation ; articles importés que nous

pourrions produire nous-mêmes; nos relations commerciales avec les autres pays, — Chinois, etc.; nos principales industries; ressources du pays; pouvoirs hydrauliques, etc.; accaparement de ces ressources par les étrangers; s'il est vrai que les Canadiens français sont moins aptes à l'industrie et au commerce; le cours classique la meilleure préparation au commerce et à l'industrie; l'encombrement des professions libérales aux dépens de la prospérité du pays.

e. *La question ouvrière*, qui se pose impérieusement à notre pays depuis quelques années déjà, et qui ne saurait être résolue que par une réforme morale et religieuse imposant aux patrons et aux ouvriers les devoirs de la justice et de la charité chrétienne. Les programmes d'étude sur cette question sont partout; une infinité de livres traitent en détail du travail, de la propriété, du salaire, des syndicats, des grèves, de l'arbitrage. L'important est que dans toutes ces études l'on s'inspire des principes chrétiens. L'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII et le *Motu*

*proprio* de Pie X sur l'action populaire chrétienne sont les guides infailibles en cette matière. On aura soin d'appliquer les principes généraux à notre condition économique et aux autres circonstances concrètes dans lesquelles se trouve notre population ouvrière. À cela serviraient beaucoup les enquêtes sur la condition de nos ouvriers. Il y aurait lieu d'étudier aussi les causes de l'exode de nos populations rurales vers les villes manufacturières.

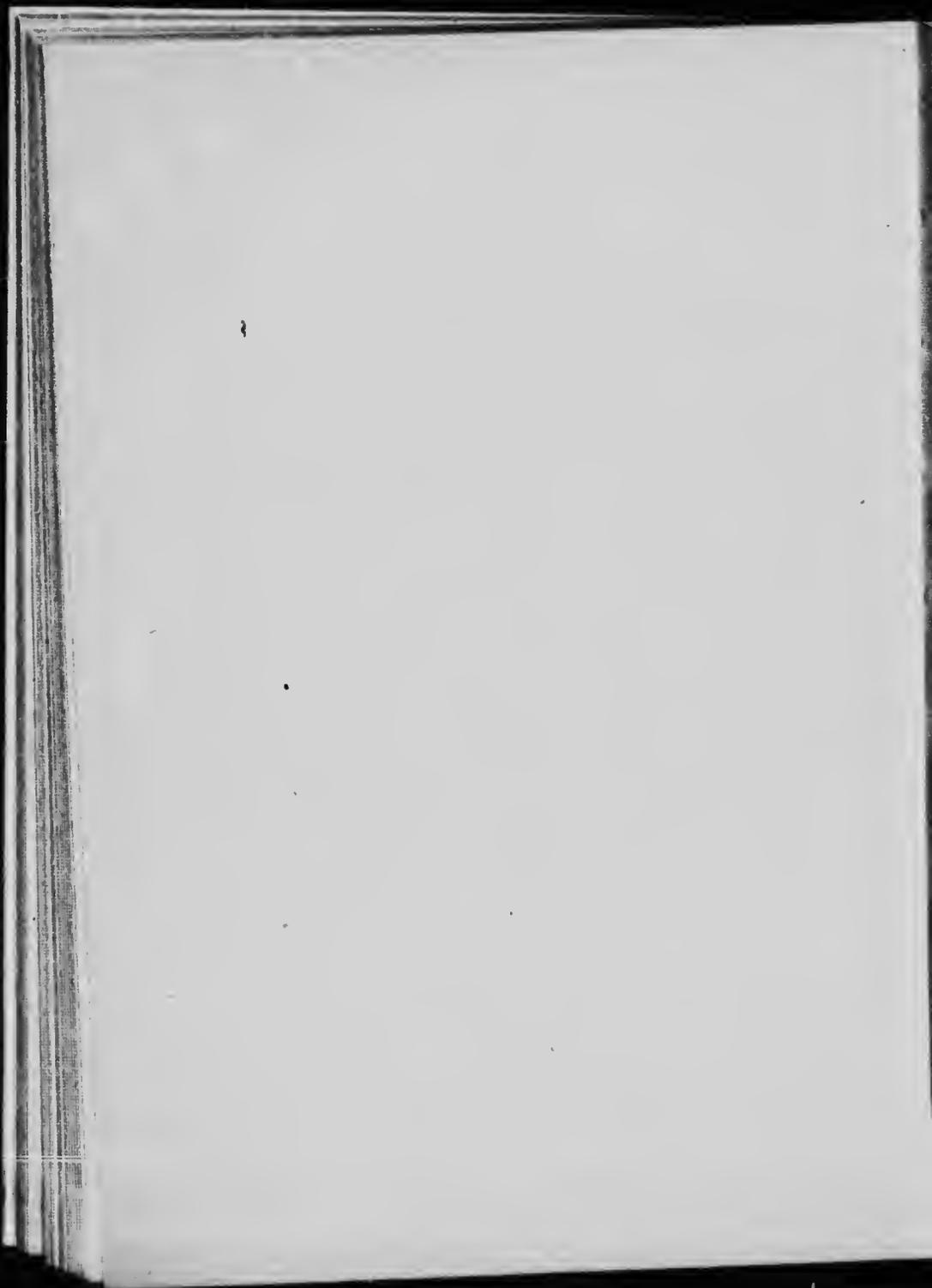
Pas n'est besoin d'indiquer les principes généraux par lesquels doivent débiter ceux qui étudient les questions sociales: la nature et la fin de la société civile, de la famille; les relations entre les diverses sociétés, entre l'Église et l'État, etc. Aussi bien nous n'avons pas la prétention de donner un programme complet de toutes les matières dont l'étude est apte à préparer des catholiques militants et des patriotes éclairés. Nous omettons même les questions d'*histoire*, de *philosophie*, de *littérature*, qui peuvent très bien former les sujets d'étude d'un cercle. Pour les groupes de collèges ce sera la matière la plus facile et préférable à toute autre, parce qu'elle

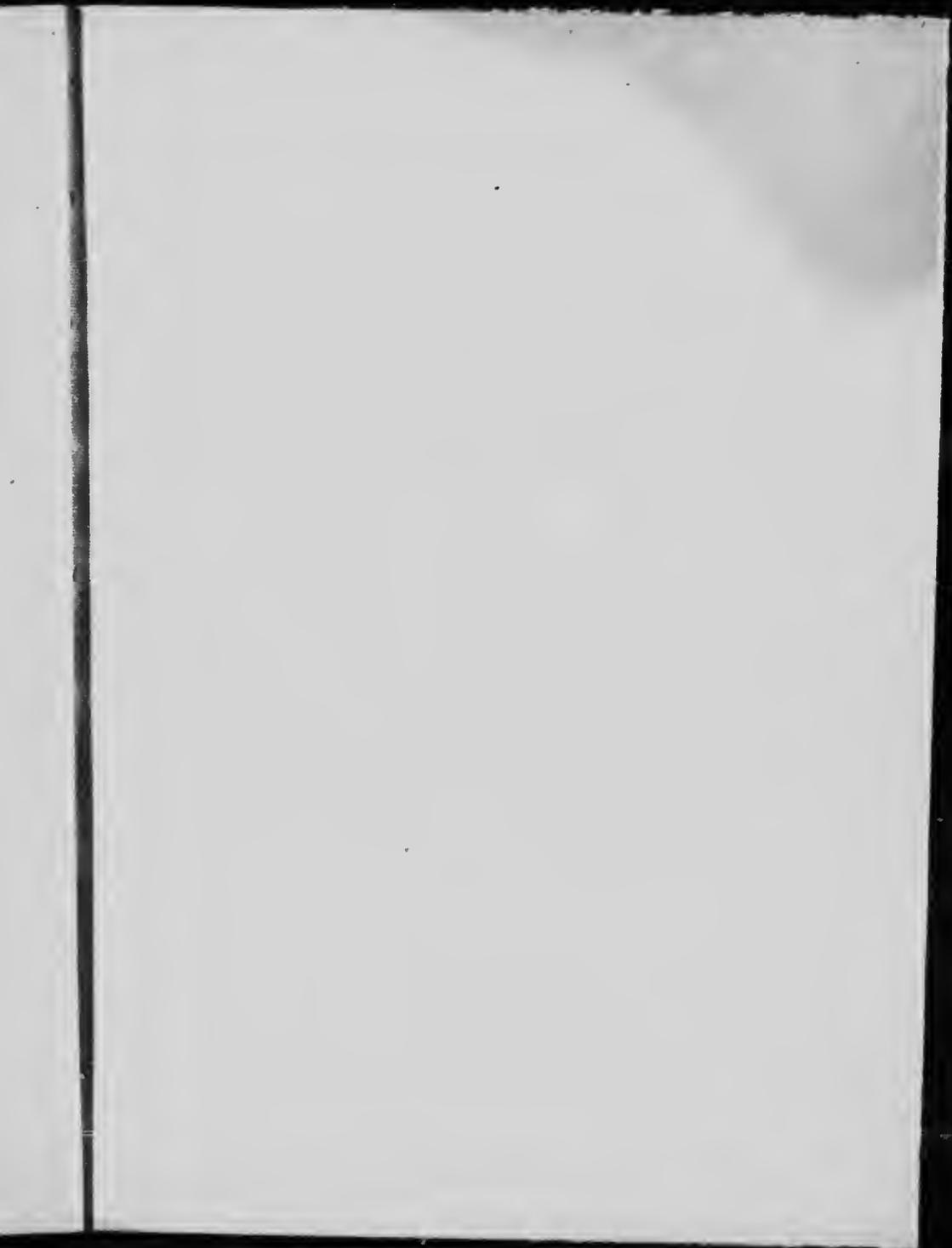
s'harmonise davantage avec les travaux ordinaires et essentiels des membres.

On le voit, le champ à explorer et à exploiter est fort vaste : un cercle, quelque actif qu'il soit, ne saurait le parcourir sans y mettre plusieurs années. Au reste, chaque cercle peut encore y ajouter ; il a le libre choix de son programme d'études. A lui de prendre la matière qui s'adapte le mieux aux aptitudes et aux besoins de ses membres. La série des travaux d'un cercle ne doit pas nécessairement porter toujours sur la même question ; il y a souvent avantage à varier, à entremêler à l'étude d'une question générale quelques travaux différents, pour faire diversion. On peut aussi laisser à chaque membre le choix de son sujet, ou bien encore, comme cela se pratique dans quelques cercles, après une première étude sommaire faite par tous, confier au sort le soin de désigner celui qui sera chargé du sujet étudié : dans ce cas le conférencier pourra bénéficier des notes et renseignements fournis par ses camarades, et ceux-ci, ayant étudié le sujet, seront plus à même de discuter et d'approfondir la question traitée par le conférencier. En .

thèse générale, il faudra adopter le mode qui agréera davantage aux membres du cercle; ce sera toujours le meilleur. L'expérience d'ailleurs en apprendra plus en quelques mois que tous les conseils donnés d'avance. L'essentiel est qu'une vie intense coure sans cesse dans le cercle, vie d'activité intellectuelle, vie d'amitié franche et de chrétienne camaraderie.







PRIX : 10c. l'unité ; \$1.00 la douzaine

103  
2704 X 3 C

